

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY SUR ORNAIN
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE BAR LE DUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 4 MARS 2026**

N°CC2026/020 : ANIMATION, SPORT, CULTURE ET JEUNESSE

PROLONGATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA COPARY ET LA COMPAGNIE « RUE DE LA CASSE » 2023-2025 ET OCTROI D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heure, le Conseil de Communauté du Pays de Revigny s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de la Maison Communautaire des Services au Public de la COPARY à Revigny-sur-Ornain, après convocation légale en date du vingt-cinq février deux mille vingt-six, sous la présidence de Anne ROUSSEL, Présidente.

Nombre de délégués : 32
Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 24

Etaient présents :

Membres titulaires :

M. Guy PREVOT [*Andernay*], M. Gérard RAFFNER [*Brabant-le-Roi*], MM Sébastien ARNICOT, François CLAUSSE [*Contrisson*], MM Julian FOUREAUX, Pierre LIOGIER [*Laheycourt*], MM Eric BOUSSELIN, Didier LAURENT [*Laimont*], M. Stéphane SIMON [*Mognéville*], M. Michel BASSET [*Nettancourt*], M. Christophe MAGINOT [*Neuville-sur-Ornain*], M. Mathieu KIMENAU [*Noyers-Auzécourt*], Mme Anne ROUSSEL [*Remennecourt*], MM Pierre BURGAIN, Philippe CHAUDET, Mmes Florence GUILLAUME, Laurence LESSER-MOUROT, MM Clément MENUISIER, Yves MILLON, Jean-Luc PONCIN [*Revigny-sur-Ornain*], Mme Caroline MONVOISIN [*Sommeilles*], M. Roger COLLIGNON [*Vassincourt*], Mme Sandy SAVOUROUX [*Villers-aux-Vents*]

Membres suppléants :

/

Étaient excusés :

Mme Virginie DANIEL [*Contrisson*], M. Daniel POIRSON [*Couvonges*], M. Richard SIRI [*Mognéville*] donne pouvoir à M. Stéphane SIMON, Mme Marion PARISOT [*Neuville-sur-Ornain*], M. Christian MICHEL [*Rancourt-sur-Ornain*], Mmes Anita COQUIN-IBNEHAMOU, Laure COSTE, M. Jean-Marie LE NABEC, Mme Virginie SANTARINI GUIRLINGER [*Revigny-sur-Ornain*]

Assistaient également : Mmes Stéphanie LINARD, Aurélie VARINOT, M. Morgan FONTAINE

Il a été procédé conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil de Communauté. **Monsieur Jean-Luc PONCIN** ayant obtenu la majorité des suffrages est désigné pour remplir la fonction de secrétaire qu'il accepte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention tripartite pluriannuelle d'objectifs entre la COPARY, la Compagnie « Rue de la Casse » et le Département de la Meuse pour la période 2023-2025,
Considérant le fait qu'un nouveau cadre conventionnel doit être établi entre la Compagnie « Rue de la Casse », la COPARY, la Région Grand Est le Département de la Meuse à compter de l'année 2026,
Considérant le fait que le Département de la Meuse est en phase de refonte de sa politique d'intervention en matière culturelle,
Considérant le fait que l'année 2026 sera dès lors consacrée aux échanges et travaux pour un conventionnement à l'horizon 2027,
Considérant la nécessité de garantir la continuité des actions et projets de la Compagnie « Rue de la Casse », au travers notamment de l'accompagnement technique et financier de la COPARY,

Aux termes de ses débats et du vote à l'unanimité qui a suivi,

Le Conseil de Communauté décide :

- ≈ de proroger pour une année supplémentaire le cadre conventionnel en vigueur entre la Compagnie Rue de la Casse et la COPARY pour les années 2023, 2024 et 2025,
- ≈ d'octroyer à la Compagnie Rue de la Casse une subvention de fonctionnement au titre de ce cadre conventionnel et pour l'année 2026, d'un montant de 24 000,00 €
- ≈ d'octroyer à la Compagnie Rue de la Casse une subvention complémentaire exceptionnelle pour l'année 2026, d'un montant de 6 000,00 €, destinée à compenser partiellement le désengagement annoncé de certains partenaires financiers,
- ≈ de procéder au versement de la subvention pour l'année 2026 d'un montant de 30 000,00 € selon les modalités suivantes : 75% dès l'approbation des Budgets Primitifs 2026 de la COPARY et 25% sur présentation du bilan technique et financier 2026 par la Compagnie Rue de la Casse,
- ≈ de donner tout pouvoir à la Présidente pour la mise en œuvre de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente,
Anne ROUSSEL

Date de signature : 5 mars 2026